

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 - 04 - 01

Séance du 11 avril 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 6

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix sept, le onze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de  
Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée  
SAMAT, Premier Adjoint.

**OBJET :**

**Etaient présents :**

Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN  
DA

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, GIACALONE,  
LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

**COMPTE  
ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2016**

**COMMUNE**

**Etaient représentés :**

Adjoint : Madame GOHARD (procuration à Madame Pascale  
GUIROU-NOUYRIGAT).

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à  
Madame Marguerite TROGNO), Madame Stéphanie LEITE  
(procuration à Madame Elisabeth LALESART) Madame Marie-  
Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Jean-  
Michel VALENTIN), Madame Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Patrice CATTALU  
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

**Absents excusés :**

Conseillers Municipaux : Madame Amandine CIDALE, Monsieur  
Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20170411-DEL20170401-BF  
Date de télétransmission : 25/04/2017  
Date de réception préfecture : 25/04/2017

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget de la Commune - exercice 2016.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 3 avril 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Adopte par :

26 Voix POUR

2 CONTRE

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Alain PATOUILLARD)

2 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART))

Le Compte Administratif de la Commune – Exercice 2016 – arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	16 477 610,87
Recettes	22 938 326,12
Excédent	6 460 715,25

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	10 248 567,49
Recettes	7 433 461,52
Déficit	- 2 815 105,97

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Premier Adjoint  
*Signature électronique*  
Andrée SAMAT